

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal : 35

SEANCE ORDINAIRE DU 11 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 11 février à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil Municipal de Neuilly-Plaisance, légalement convoqués par Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous sa présidence, à la suite de la convocation qui leur a été adressée le 05 février 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. DEMUYNCK, Mme LAMAURT, Mme MAZDOUR, M. VALLEE, Mme BOILEAU, M. BUTIN, M. MARTINACHE, Mme CHOLET, M. TOURE, M. PIAT, M. GIBERT, Mme DIAS, M. BOURZIK, Mme HENNECHART, Mme ALI, M. LECHUGA, Mme YILMAZ, M. RIGAULT, M. PEREIRA, Mme BRECHU, Mme REYNAUD, Mme SUCHOD, M. FREMIN.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. BERTHIER donne pouvoir à Mme BOILEAU
Mme PONZIO-REFATTI donne pouvoir à Mme YILMAZ
Mme FAGIANI donne pouvoir à Mme BRECHU
M. BENAÏCHE donne pouvoir à M. MARTINACHE
Mme FUENTES donne pouvoir à Mme ALI
Mme PONCHARD donne pouvoir à Mme HENNECHART
M. TAGLANG donne pouvoir à M. PIAT
M. ASSAS donne pouvoir à Mme CHOLET
M. PELISSIER donne pouvoir à M. RIGAULT
M. SAUNIER donne pouvoir à Mme SUCHOD.

ÉTAIENT ABSENTES :

Mme GRIMAUD, Mme JARY.

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. BUTIN.

N°2026.02.01 – Création de postes et modification du tableau des effectifs.

Sur présentation de Madame Rahima MAZDOUR, Maire-Adjoint déléguée aux Ressources Humaines, au Commerce et à l'Artisanat,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 313-1,

Considérant qu'au titre de l'année 2025, la Ville a procédé à 20 avancements de grade et à 1 promotion interne, conformément aux critères objectifs fixés par les Lignes Directrices de Gestion, traduisant la politique de valorisation des parcours professionnels portée par la collectivité,

Considérant que ces nominations n'impliquent pas systématiquement la création d'un poste nouveau, la Ville disposant déjà, au sein de son tableau des effectifs, d'un nombre suffisant de postes correspondant aux grades d'avancement, issus soit de postes vacants, soit de postes libérés à l'occasion d'autres avancements et que seules six créations de postes s'avèrent ainsi nécessaires afin d'ajuster le tableau des effectifs aux besoins opérationnels actuels des services,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Ressources Humaines, du Commerce et de l'Artisanat en date du 06 février 2026,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
PAR 29 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS**

ARTICLE UNIQUE : MODIFIE la liste des emplois communaux en autorisant la création de postes de la façon suivante :

Filière administrative

- 1 poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{ère} classe relevant de la catégorie C à temps complet.

Filière technique

- 1 poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe relevant de la catégorie C à temps complet.

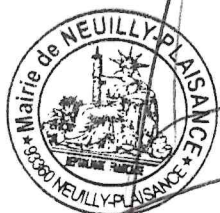
Filière sociale

- 1 poste d'Éducateur Territorial de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle relevant de la catégorie A à temps complet,
- 2 postes d'Agent Spécialisé Principal de 1^{ère} classe des Écoles Maternelles relevant de la catégorie C à temps complet.

Filière animation

- 1 poste d'Adjoint Territorial d'Animation Principal de 1^{ère} classe relevant de la catégorie C à temps complet.

Christian DEMUYNCK
Maire



Pascal BUTIN
Secrétaire

